

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 07662

Numéro SIREN : 813 959 046

Nom ou dénomination : 2J2N

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 41971



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés  
Ordonnance n° 2023008565**

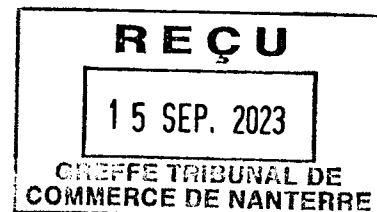
**Dépôt n° : 2023/41971**

**Le: 06 octobre 2023**

2023 0 8565

**2J2N**  
**Société par actions simplifiée au capital de 53 670 euros**  
**Siège social : 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE**  
**813 959 046 RCS NANTERRE**

**REQUÊTE**  
**à Monsieur le Président du Tribunal**  
**de commerce de NANTERRE**



Le soussigné Julien VRIGNAUD,

Agissant en qualité de Président de la société 2J2N, société par actions simplifiée au capital de 53 670 euros, dont le siège social est 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 813 959 046 RCS NANTERRE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2J2N a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'en raison de la démission de la société TCG EXPERTISE (823 274 261 R.C.S. STRASBOURG), commissaire aux comptes titulaire, et des difficultés consécutives à cette démission quant à son remplacement et à la certification des comptes 31.12.2022, la Société 2J2N se trouve dans l'impossibilité de la réaliser dans les délais légaux.

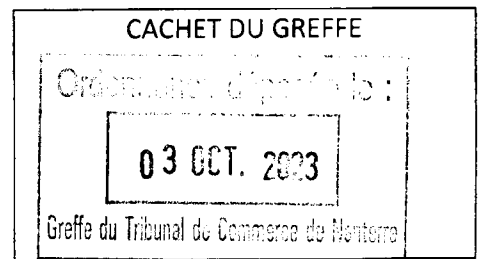
C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 2J2N qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2023 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à NEUILLY SUR SEINE  
Le 16 juin 2023

Julien VRIGNAUD  
Président

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2023008565  
Affaire : SAS 2J2N

**ORDONNANCE**

Nous, *François LAMET*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1<sup>er</sup> alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogons jusqu'au **31 octobre 2023** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2022** de la société requérante **SAS 2J2N 131 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE (RCS NANTERRE 813 959 046)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *26/09/2023*

Le greffier,  
A-Marie Carluéc

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.



Le juge délégué,

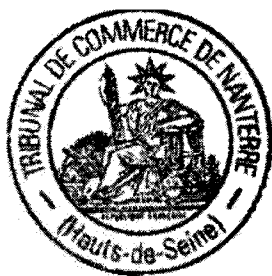
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hoffer'.

# EXPÉDITION

---

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente  
décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Vautier", is written to the right of the seal.

N° de rôle	2023O08565
Nom du dossier	SAS 2J2N
Délivrée le	06/10/2023

Troisième et dernière page.